

RÉALISATION D'UNE ÉTUDE PRÉPARATOIRE EN VUE D'UNE RECHERCHE SUR LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE ET HYDRIQUE DES FEMMES EN RÉGION BRUXELLOISE

Séverine Guisset, Chloé Salembier,
Geoffrey Van Moeseke, Martin Wagener

LIDAM Discussion Paper SMCS
2023 / 01

SMCS

Voie du Roman Pays 20, L1.04.01 B-1348 Louvain-la-Neuve

Tel (32 10) 47 94 07

Email: smcs-stat@uclouvain.be

<https://sites.uclouvain.be/training/smcs/>

Réalisation d'une étude préparatoire en vue d'une recherche sur la précarité énergétique et hydrique des femmes en région Bruxelloise – Memorandum of understanding

Equipe de l'UCLouvain : Séverine Guisset (SMCS, LIDAM), Pre. Chloé Salembier (LAB), Pr. Geoffrey Van Moeseke (LAB), Pr. Martin Wagener (IACCHOS)

Synthèse des résultats

Ce memorandum présente les résultats d'une revue de la littérature qui vise à baliser le sujet de la précarité énergétique et hydrique des femmes en région bruxelloise. Les résultats présentent les données disponibles et les politiques publiques liées à ce sujet et présentent les situations des femmes et des hommes et leurs facteurs principaux. Des recommandations sont proposées par rapport aux données, à la recherche et aux politiques publiques.

Recommandations identifiées

Trois types de recommandations découlent de la revue de littérature ci-dessous et sont liés aux données disponibles, aux thématiques qui pourraient encore être explorées et aux aspects à prendre en compte dans les politiques publiques.

Du point de vue des **données** sur les précarités énergétique et hydrique, les recommandations suivantes sont proposées :

- Favoriser la collecte, le traitement et la mise à disposition de données genrées sur le logement en RBC
- Favoriser la collecte, le traitement et la mise à disposition de données au niveau individuel plutôt que par ménage
- Favoriser la collecte, le traitement et la mise à disposition de données sur l'efficacité énergétique des logements bruxellois par type ou situation de logement
- Favoriser la collecte, le traitement et la mise à disposition de données liées aux client protégés, des biens déclarés insalubres et autres situations liées aux précarités énergétique et hydrique

Du point de vue de la **recherche**, les thématiques suivantes pourraient être explorées afin de mieux comprendre les aspects genrés des précarités énergétique et hydrique:

- La « double peine » des femmes bruxelloises en situation de précarité énergétique ou hydrique
- La précarité hydrique du point de vue du genre
- Les asymétries, négociations et rapports de force au sein d'un même ménage liés à l'efficacité énergétique du logement, aux activités énergivores et à la rénovation
- Les aspects genrés de la rénovation énergétique, des mécanismes d'aide correspondants et des réparations du logement : appropriation des aspects techniques et des outils d'aide proposés, capital culturel nécessaire, différents aspects du non-recours, etc.
- L'impact des rôles genrés sur les précarités énergétique et hydrique, du point de vue du temps passé dans le logement, du partage des rôles, de la charge mentale, du rapport à la domesticité, des temporalités entre sphères de vies (travail, vie familiale et personnelle, etc.

- Les stratégies qui pourraient être mises en œuvre pour soutenir les femmes en situation de précarité énergétique et hydrique, entre autres le soutien à la rénovation et aux réparations, à l'accès ou logement abordable (public ou privé) ou l'habitat groupé
- Les précarités énergétique et hydrique du point de vue des personnes LGBTQIA+

Du point de vue des **politiques publiques**, les recommandations suivantes sont proposées :

- Favoriser la prise en compte du genre dans les initiatives liées au logement au niveau bruxellois, au global et dans le cadre de la rénovation énergétique
- Mettre en avant le fait que des dispositifs techniques et matériels qui peuvent sembler neutres du point de vue du genre le sont rarement et pourraient bénéficier d'une analyse genrée.
- Favoriser le recours effectif à tous les mécanismes de soutien existants et futurs d'un point de vue du genre et multi-dimensionnel

Introduction

Objectifs de l'étude

Le Conseil de l'égalité entre les femmes et les hommes de la Région de Bruxelles-Capitale (CEFH) craint que la crise énergétique et hydrique actuelle ne vienne renforcer les inégalités entre les femmes et les hommes. Cependant, les chiffres et données à ce sujet semblent être disparates, voire inexistantes. Le CEFH a donc approuvé la réalisation d'une étude préparatoire en vue d'une recherche sur la précarité énergétique et hydrique des femmes en région Bruxelloise. Le présent document balise cette question sur base d'une revue de la littérature et propose quelques constats et recommandations sur le sujet.

Méthodologie

Etant données les ressources disponibles, ce *memorandum of understanding* présente les résultats d'une première revue de littérature exploratoire. Des questions de recherche ont été identifiées pour guider la revue de littérature et structurer les constats principaux de l'étude. Sur cette base, des recommandations liées aux données, politiques publiques et thèmes de recherche ont été proposées. La bibliographie présente les sources prises en compte.

Les précarités énergétique et hydrique sont les thématiques d'intérêt principales, mais ces sujets sont intimement liés à des problématiques plus large, telles que le logement ou la précarité. La revue de la littérature ne se veut donc pas exhaustive, mais vise à aborder le sujet de la précarité énergétique et hydrique des femmes bruxelloises sous ses différentes facettes. Les sources sélectionnées analysent le plus souvent la situation pour la Région de Bruxelles-Capitale (RBC) et abordent la dimension du genre, mais d'autres sources ont été incluses lorsqu'elles permettaient d'apporter quelques éléments de réponse ou de mettre en perspective les résultats principaux. La précarité hydrique est un peu moins présente dans les résultats car le nombre d'études et de sources était plus limité.

A noter que l'analyse n'aborde que les situations des femmes et des hommes. Une prise en compte des problématiques LGBTQIA+ et en particulier des autres identités de genre serait souhaitable, mais les études et données existantes n'abordent pas suffisamment cette thématique pour pouvoir l'inclure dans l'ensemble de la réflexion.

L'analyse se concentre sur les femmes car il s'agit de l'angle d'approche proposé pour l'étude. Mettre en lumière certaines inégalités peut permettre une meilleure prise en compte des spécificités de chaque genre et améliorer à la fois la situation des femmes et des hommes.

Contexte

Les précarités énergétique et hydrique

La Fondation Roi Baudouin cartographie dans un Baromètre les précarités énergétiques et hydriques en Belgique (*Baromètres de la précarité énergétique et hydrique*, 2022). Les éléments de contexte ci-dessous reprennent les données de la huitième édition des baromètres, publiée en 2022 et présentant des résultats pour 2020.

Les baromètres distinguent trois types de **précarité énergétique** :

- La précarité énergétique **mesurée** : concerne les ménages qui consacrent une part trop importante de leur revenu disponible aux factures énergétiques, après déduction du coût du logement
- La précarité énergétique **cachée** : concerne les ménages avec des factures énergétiques anormalement basses qui pourraient indiquer des restrictions par rapport aux besoins de base
- La précarité énergétique **ressentie** : concerne les ménages qui ressentent de la précarité énergétique

En 2020, 11,9% des ménages bruxellois étaient en précarité énergétique mesurée, contre 15,3% des ménages en Belgique (11,5 % en Flandre et 23,2 % en Wallonie). 11,4 % des ménages bruxellois avaient des factures anormalement basses qui pourraient indiquer une précarité énergétique cachée, contre 4,4 % des ménages en Belgique (3,6 % en Flandre et 3,3 % en Wallonie). 6,2 % des ménages bruxellois étaient en situation de précarité énergétique ressentie, contre 3,8% des ménages en Belgique, mais la taille d'échantillon incite à une interprétation prudente des résultats. Au global, 26,5 % des ménages bruxellois sont touchés par au moins une forme de précarité énergétique, contre 21,5 % de ménages en Belgique (15,9 % en Flandre et 29,5 % en Wallonie) (*Baromètres de la précarité énergétique et hydrique*, 2022).

Les baromètres définissent la **précarité hydrique** comme la situation des ménages qui consacrent une part trop importante de leur revenu disponible aux factures d'eau, après déduction du coût du logement et en ne prenant que les 5 premiers déciles de revenus équivalents. 21% des ménages bruxellois sont dans cette situation en 2020, contre 15% des ménages en Belgique (11% en Flandre et 20% en Wallonie) (*Baromètres de la précarité énergétique et hydrique*, 2022).

Au niveau de la Belgique, 9,7% de la population est à la fois en situation de précarité énergétique et hydrique.

Profils des personnes et ménages les plus à risque

La précarité énergétique est liée à plusieurs facteurs : les conditions météorologiques, qui influencent les besoins en chauffage, le prix de l'énergie, les revenus du ménage et le coût et/ou la qualité du logement (*Énergie*, s. d.). Le logement (loyers réels et fictifs, entretien et réparations) représentait 28% des dépenses des ménages en RBC en 2020, contre 25% pour la Belgique au global. L'eau, l'énergie et les autres charges représentaient 6,7%, contre 6,4% pour la Belgique au global (Franklin et al., 2022) .

De nombreuses sources sur les précarités énergétique et hydrique se concentrent sur les ménages. Cette approche rend plus difficile la prise en compte du genre qui est une caractéristique individuelle. Cette globalisation des données au niveau du ménage est connue comme étant problématique, puisqu'elle peut par exemple contribuer à invisibiliser la situation individuelle des femmes (Zouhair et al., 2011).

La revue de littérature a identifié autant que possible des sources abordant le genre, mais dans de nombreux cas de figure, le lien avec le genre apparaît via les types de ménages.

Au 1^{er} janvier 2022, 47% des ménages en RBC sont constitués de personnes isolées, 38% de couples, 11% de familles monoparentales et 4% sont d'autres types de ménages. 85% des ménages monoparentaux bruxellois ont une femme comme cheffe de foyer. Les ménages isolés ont un profil équilibré au global avec 49% de femmes et 51% d'hommes, mais pour la population au global, les femmes sont plus nombreuses que les

hommes dans toutes les catégories d'âges au-delà de 60 ans (Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse, 2022a) (Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse, 2022b).

Au global, les Baromètre de la précarité énergétique et hydrique de la Fondation Roi Baudouin indiquent que 16,4 % des femmes en 2020 en Belgique vivent dans un ménage en précarité énergétique contre 14,9 % des hommes. Une analyse plus fine des sous-groupes les plus affectés permet d'identifier des profils plus précis, qui peuvent aussi être genrés.

En 2020, les sous-groupes suivants étaient plus fréquemment en précarité énergétique en Belgique : les personnes isolées âgées, les familles monoparentales, les locataires sociaux et les personnes à bas revenus. Les femmes sont plus représentées que les hommes dans ces différents groupes.

Les autres sous-groupes identifiés comme étant plus vulnérables à la précarité énergétique sont les propriétaires sans hypothèque, les ménages vivants en appartement, les ménages vivant dans des zones à forte densité de population et les ménages vivant dans des logements dégradés (présence de fuites dans le toit, d'humidité sur les murs ou le sol, boiserie pourries, absence de douche ou bain, de toilette dans le logement-même ou de lumière suffisante). Pour la précarité hydrique, les personnes à bas revenu, les personnes isolées, les familles monoparentales, les plus de 65 ans et les locataires et locataires sociaux sont particulièrement vulnérables (*Baromètres de la précarité énergétique et hydrique*, 2022).

Un rapport du CREG sur le budget des ménages belges identifie des groupes similaires : les personnes isolées et les familles monoparentales ont un poids plus lourd de leur facture énergétique (électricité et gaz naturel) dans leur revenu net disponible, en particulier pour les déciles de revenus inférieurs (*Etude sur le poids de la facture d'électricité et de gaz naturel dans le budget des ménages belges en 2018, 2019*).

Politiques publiques

Plusieurs aspects des politiques publiques sont pertinents : les aides sociales, la prise en compte du genre, les dispositions du Code du logement, l'amélioration des logements et l'eau.

Les aides sociales

Différentes aides sociales sont pertinentes pour aider les personnes en situation de précarité énergétique :

- Allocation loyer (Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale instituant une allocation de loyer, 2021) : il s'agit d'une aide financière qui permet de couvrir une partie du loyer en attendant l'attribution d'un logement social. Les familles monoparentales sont spécifiquement prises en compte dans le dispositif.
- Le Fonds gaz-électricité des CPAS (Sécurité sociale, 2023) : les CPAS peuvent octroyer une aide matérielle à des ménages en difficulté de paiement de leurs factures énergétiques via ce Fonds.
- Site Aides-Energie (Fédération des Services Sociaux, 2023) : suite à la crise de l'énergie, le centre d'appui Social Energie a élaboré un nouveau site internet spécifique reprenant toutes les aides mobilisables par les ménages bruxellois qui ne parviennent pas à assumer leur facture d'énergie
- Brugel (Brugel, 2023) : l'autorité bruxelloise de régulation dans le domaine de l'électricité, du gaz et du contrôle du prix de l'eau existe depuis 2007 et peut octroyer le statut de client protégé, accessible à tout client résidentiel bruxellois en situation d'endettement vis-à-vis de son fournisseur d'énergie actuel.
- Tarif social : il peut être octroyé aux clients protégés, à certains locataires sociaux et à quelques autres catégories de ménage (*Baromètres de la précarité énergétique et hydrique*, 2022).

Le genre dans les politiques publiques

Le secteur associatif fait état depuis de nombreuses années de la féminisation de la pauvreté et de l'impact de ce facteur sur le mal-logement des femmes (travaux de Vie féminine, de Soralia (Femmes prévoyantes

socialistes), Angela.D, le Monde selon les Femmes, L'Îlot, la Fédération AMA, La Maison des parents solos, etc.). Ces réflexions ont-elles percolé dans le développement de politiques publiques spécifiques et prenant en compte la question du genre ?

Un des facteurs principaux du mal-logement des femmes est la précarité (Bernard, 2007). Deux niveaux d'action peuvent être identifiés : 1) Lutte contre la précarité des femmes en général via des mesures sur l'égalité salariale, la garde d'enfants, etc. 2) Lutte contre le mal-logement via des politiques publiques ciblées.

La Loi de lutte contre les discriminations dans l'accès au logement prend en compte le sexe et intégrera prochainement l'identité de genre et l'expression de genre, ainsi que les responsabilités familiales (articles 192 et suivants, (Ordonnance portant le Code bruxellois du Logement (version 2013), 2013).

Le Plan d'action régional bruxellois de soutien aux familles monoparentales (*Plan bruxellois de soutien aux familles monoparentales*, 2021) identifie bien les besoins spécifiques de ce public, il faudra donc voir comment les actions se traduisent en termes de politiques publiques dans les faits. Citons notamment les actions 9 (des allocations logement majorées pour les familles monoparentales) et 10 (mise en place d'un monitoring genré des données en matière de logement) du Chapitre 2 et l'action 21 du Chapitre 4 (permettre aux familles monoparentales d'accéder plus facilement aux primes énergie et rénovation).

Le Plan Urgence Logement du Gouvernement bruxellois de 2020 ne fait pas référence au genre de manière globale. Les aspects qui peuvent avoir un impact genré sont la prise en compte de nouveaux critères de discrimination tels que l'identité de genre, l'expression de genre et les responsabilités familiales dans la législation et les mesures à destination des familles monoparentales, en particulier l'allocation-loyer (Ben Hamou, 2020).

Le Code du logement

Le Code bruxellois du logement (Ordonnance portant le Code bruxellois du Logement, 2003), apparu en 2003 et mis à jour en 2013, est un levier fondamental pour améliorer les conditions de logement des personnes dans les situations les plus précaires. Il a pour objectif de rendre concret le droit à un logement décent, proclamé par l'article 23 de la Constitution belge. Il repose sur une série de formalités à accomplir pour faire vérifier l'état d'un logement mis en location, en ce qui concerne la sécurité, la salubrité ou le degré d'équipements. Le but est également d'inciter à la rénovation les logements de qualité insuffisante.

Le titre III, chapitre 1er, art. 4 §1 indique que les logements doivent respecter, outre des exigences de sécurité des installations de chauffage, une « exigence d'équipement élémentaire, qui comprend des normes minimales relatives à l'eau froide, l'eau chaude, les installations sanitaires, l'installation électrique, le chauffage, ainsi que le pré-équipement requis permettant l'installation d'équipements de cuisson des aliments. » Le code ne précise pas en quoi consiste cette exigence d'équipement élémentaire, laissant au gouvernement le soin de fixer cela.

Les exigences plus détaillées (résumées dans (Exigences minimales de sécurité, de salubrité et d'équipement pour les logements mis en location, 2020) indiquent que les locaux habitables, salles de bains, salles de douches et cabinets de toilette doivent disposer soit d'un corps de chauffe de puissance suffisante appartenant à une installation de chauffage central, soit de l'ensemble des équipements requis pour le placement d'appareils fixes de chauffage. Ces exigences indiquent qu'il n'y a pas d'obligation de prévoir un chauffage central, ni même de chauffage du tout, puisque, au minimum, on pourrait comme propriétaire ne prévoir que « les équipements requis pour le placement d'appareils de chauffage », ceux-ci pouvant se limiter à des arrivées électriques. De plus, si l'installation de chauffage doit être conforme aux normes en vigueur et maintenue en bon état, il n'est pas considéré comme acquis que les chambres soient chauffées.

Les exigences du Code bruxellois du logement imposent donc des exigences minimales du point de vue de l'énergie et du confort thermique, mais ne garantit en rien la capacité à assurer le confort de façon énergiquement efficace ou économiquement viable et ne dit rien à ce jour sur la performance énergétique. La stratégie de rénovation énergétique Renolution pourrait à l'avenir combler ce manque, mais avec une attention nécessaire sur les conséquences de l'amélioration des performances énergétique sur l'accès au logement. De plus, les aspects genrés ne sont spécifiquement pris en compte ni dans les exigences du Code bruxellois du logement, ni dans la stratégie Renolution.

Amélioration de l'état des logements

Dans la lettre d'orientation 2022-2023 de Bruxelles-Logement (*Lettre d'orientation 2022 – 2023*, 2022), un des axes concerne la lutte contre l'insalubrité qui va se renforcer durant cette législature via des modifications législatives, la mise en place d'un outil informatique d'alerte et des solutions de relogement temporaire. L'arrêté ministériel qui fixe les critères d'état des logements ne fait pas mention spécifique du genre mais impacte de façon indirecte les conditions de logement des plus précaires et donc des femmes (Arrêté ministériel du 24 avril 2006 fixant la grille d'évaluation visée à l'article 2, § 1er, de l'arrêté du 4 septembre 2003 du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale déterminant les exigences élémentaires en matière de sécurité, de salubrité et d'équipement des logements, 2006).

Différentes aides à la rénovation et primes énergie sont disponibles en RBC (Renolution, 2023). Ces dispositifs discriminent cependant les ménage les plus fragiles (Brun, 2019). Le genre n'est en général pas spécifiquement pris en compte dans ces dispositifs.

Différents organismes publics sont actifs dans le logement en RBC et peuvent jouer un rôle important dans l'amélioration du parc de logements bruxellois, cependant, le personnel des services concernés n'est pas toujours formé aux questions de genre (Thiry, 2022).

Situation par rapport à l'eau

Le Parlement bruxellois a adopté en 2019 une résolution contre les coupures d'eau résidentielles et créé un groupe de travail sur la précarité hydrique. Plusieurs mesures sont entrées en vigueur en janvier 2022, dont l'interdiction des coupures d'eau à des fins domestiques, l'octroi d'une intervention sociale dans le prix de l'eau pour certains ménages, le retour à la tarification linéaire, l'officialisation des plans de paiement, la révision du rythme de facturation et une meilleure information des usagers (Rassemblement Bruxellois pour le Droit à l'Habitat, 2022). Les aspects genrés ne sont pas spécifiquement pris en compte dans ces mesures.

Revue de la littérature

Plusieurs grandes thématiques liées aux précarités énergétiques et hydriques ont pu être identifiées dans la revue de la littérature :

1. Liens entre précarité, genre et logement

Cette première thématique recouvre des sujets tels que les inégalités socio-économiques entre hommes et femmes, l'accès au logement, le sans-abrisme ou encore les violences domestiques, de genre et/ou conjugales.

2. L'état du logement et le confort

Cette deuxième thématique traite de l'état du logement, des femmes et de la température, des rôles genrés par rapport au foyer et du manque de confort lié à la précarité énergétique.

3. Le statut énergétique du logement

Cette troisième thématique traite du statut énergétique des logements, de la stratégie Renolution, des logements rénovés et des aides à la rénovation.

Précarité, genre et logement

Les profils esquissés plus haut mettent en lumière un lien entre précarités énergétique et hydrique et précarité plus globale. Trois des causes proposées pour expliquer les situations de précarité énergétique sont en effet la faiblesse des revenus, les mauvaises conditions de logement et le montant de la facture énergétique (Delvaux & Grévisse, 2017).

Ces précarités s'inscrivent donc dans un contexte plus large, et en particulier celui du lien entre précarité globale et mal-logement. Or, « le sexe est un marqueur décisif du mal-logement, sans constituer toutefois un déterminant exclusif » (Bernard, 2007). Cette section explore donc le lien entre précarité, genre et logement en RBC.

La précarité des femmes

En 2006 en Belgique, le revenu individuel net des femmes était en moyenne inférieur de 38% à celui des hommes, toutes composantes confondues. La situation était particulièrement problématique pour les femmes plus âgées et avec un niveau faible ou moyen d'éducation (Zouhair et al., 2011). En 2011, le risque de pauvreté individuel était de 36% pour les femmes et 11% pour les hommes en RBC (equal.brussels, Bruxelles Coordination régionale, 2019).

Le rapport sur l'état de la pauvreté, dont son analyse par domaine de vie au chapitre logement, effectue en fait une analyse assez peu genrée : disparité entre revenus et loyers, loyers élevés pour des biens dégradés, suroccupation, ... présentent des difficultés liées au niveau de revenu, non directement liées au genre. En termes de discrimination envers les « personnes vulnérables », les femmes sont plus souvent discriminées indirectement car elles ont moins confiance en leur capacité à payer le loyer, tandis que les hommes sont plus confrontés à des discriminations directes (Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, 2015).

Le lien entre genre et mal-logement est donc en partie déterminé par des facteurs économiques, car la situation plus précaire des femmes a un lien direct avec leurs conditions de logement (Bernard, 2007). Le logement est une « nécessité absolue et un problème chronique » pour les femmes bruxelloises en situation de précarité et/ou pauvreté (Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, 2015). Un « marché sous tension » et la concurrence et la discrimination entre personnes candidates à la location jouent aussi un rôle dans le mal-logement et la précarité énergétique (Bartiaux et al., 2019).

Discriminations multifactorielles

Le facteur économique n'est cependant pas le seul facteur à l'œuvre, puisque des discriminations plus subtiles peuvent aussi avoir un impact sur l'accès au logement des femmes : perception des femmes comme moins aptes à gérer l'habitat, harcèlement, difficulté à trouver des grands logements ou encore discrimination par rapport aux prêts hypothécaires (Bernard, 2007).

De nombreux obstacles peuvent compliquer la recherche d'un logement adéquat : faiblesse des ressources financières, « couleur de peau, être femme, avoir des enfants, dépendre du CPAS » (Observatoire de la santé et du social Bruxelles, 2014). Le Baromètre de la diversité dans le logement (*Baromètre de la Diversité > Logement*, 2014) relève des problèmes de discrimination liés aux catégories suivantes : les hommes d'origine étrangère, les mères seules et les personnes dépendantes d'une allocation sociale, en particulier le revenu d'intégration sociale. Les personnes jeunes, les couples hétérosexuels ou homosexuels et les personnes avec un handicap peuvent par contre faire l'objet d'une discrimination positive.

De multiple facteurs peuvent s'additionner pour mener à une situation de précarité qui nécessite des solutions multiples. En plus d'aides individuelles (logement, travail, aide psychosociale) et de mécanismes structurels (logements sociaux, allocations loyers, agences immobilières sociales, contrôle des loyers), le Forum bruxellois de lutte contre la pauvreté insiste sur l'importance des infrastructures et d'un « environnement social utile »

(crèches, écoles, services sociaux, activités socioculturelles) (Observatoire de la santé et du social Bruxelles, 2014).

Ce « cercle vicieux » de la précarité aux facteurs multiples apparaît aussi dans les situations de précarité énergétique. Parmi les vulnérabilités associées, il est possible de citer l'isolation sociale, les problèmes de mobilité et de santé, un bien-être limité ou des émotions négatives. L'environnement des personnes en précarité énergétique est restreint et elles peuvent être victimes de fraude ou malhonnêteté, ce qui peut mener à des sentiments d'injustice, de manque de contrôle et à une faible estime de soi (Bartiaux et al., 2019). Le surendettement peut aussi faire partie des « innombrables interrelations » qui caractérisent la précarité énergétique. A noter aussi qu'un niveau d'éducation bas et les modèles comportementaux des personnes en situation de pauvreté peuvent amplifier certains problèmes (Huybrechts et al., 2011).

Le logement social

Face à cette situation, l'accès au logement social a des critères (revenu et composition de famille) qui peuvent être favorables aux femmes, mais le manque de places reste criant (Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, 2015). Les longues listes d'attente pour logements sociaux sont même considérées comme un des facteurs concourant à renforcer la précarité énergétique en Région bruxelloise (Baudaux & Bartiaux, 2020)

Des statistiques détaillées des personnes sur listes d'attente pour un logement social ne sont pas disponibles, mais une facette bien documentée de la situation est la surreprésentation des femmes dans le logement social en RBC. En 2012, elles représentaient 56% des locataires de logement social (Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, 2015). En 2021, le chiffre pour les SISP est similaire : 55% au global et 62% parmi les plus de 60 ans. Parmi les ménages avec enfants, on note aussi la forte représentation des mères de familles monoparentales avec 39%, contre 4% de pères de familles monoparentales et 57% de couples (*Statistiques 2021 des SISP*, 2023).

Etant donnés les temps d'attente pour obtenir un logement social, les « situations d'urgence », par exemple liées aux violences domestiques ou à une grossesse inattendue, peuvent mener au mal-logement. Les femmes dans ces situations peuvent accepter des logements inadaptés du point de vue du prix ou de la taille (Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, 2015). La difficulté d'accès à un logement est aussi l'une des raisons contraignant les femmes victimes de violences domestique à rester dans des foyers dangereux (Action Logement Bruxelles, 2021).

Cependant, obtenir une place en logement social ne protège pas de la précarité énergétique ou hydrique, car les frais énergétiques encourus ne sont pas forcément moindres que sur le marché privé. En RBC en 2011, 45% des certificats de performance énergétique attribués à des logements sociaux avait un niveau de plus de 275 kWh/m²/an, ce qui correspond à des logements très énergivores. (*Baromètres de la précarité énergétique et hydrique (2009-2019)*, 2021). A noter que les locataires de SISP paient ce qu'ils consomment, avec une provision mensuelle puis un décompte annuel (Société du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale, 2023).

L'absence de logement

Une facette des difficultés d'accès au logement est l'absence de logement, dont les expulsions et le sans-abrisme. Du point de vue des expulsions, l'étude Bru-Home montre que 43% des personnes expulsées mentionnées dans des jugements d'expulsion en RBC en 2018 étaient des femmes. Ce chiffre est cependant à prendre avec prudence dans la mesure où certaines femmes pourraient ne pas être mentionnées sur le contrat de bail de leur ménage (Godart et al., 2022).

Un profil-type des femmes sans-abri bruxelloises a été dressé par La Strada : « elle est belge, résidait à Bruxelles avant l'accueil, est âgée entre 18 et 35 ans (médiane = 31 ans), est isolée, avec ou sans enfant, vient d'un domicile privé avant de séjourner en centre d'hébergement d'urgence, et voit sa durée de séjour

s'allonger » (Liagre et al., 2016). Les profils des femmes migrantes subissant des violences conjugales ou familiales et des femmes présentant des lourdes problématiques de santé mentale sont aussi mis en évidence. Elles mettent en place des stratégies pour s'invisibiliser dans l'espace public et d'autres lieux pour éviter des situations pouvant créer des violences supplémentaires (Liagre et al., 2016) (Observatoire de la santé et du social Bruxelles, 2014). Des chiffres plus récents sur des situations de sans-abrisme en Belgique montrent d'ailleurs qu'au-delà des maisons d'accueil, les femmes se trouvent plus souvent dans des situations d'invisibilité en étant hébergé bien plus souvent par des familles, des amie.es ou des tiers (Hermans et al., 2022).

Le mal-logement

Les difficultés d'accès au logement ont un lien direct avec la qualité du logement et la précarité énergétique. Les personnes aux revenus les plus faibles ont des difficultés à trouver des logements avec des loyers abordables et vont choisir un loyer plus bas plutôt qu'un logement efficace du point de vue énergétique. Pour les personnes isolées de moins de 60 ans en Belgique, les situations des hommes et femmes diffèrent peu, mais les femmes plus âgées ou plus jeunes et en situation de monoparentalité sont particulièrement vulnérables à cette situation (Bartiaux et al., 2019).

Cette situation est aussi observée plus spécifiquement à Bruxelles : « Pour un grand nombre de femmes, le logement s'avère (beaucoup) trop cher et/ou de qualité médiocre et/ou trop petit pour elles et leurs enfants. En effet, de nombreux biens au sein de la capitale présentent des loyers très élevés, en particulier pour les familles dont la capacité financière est limitée. » (Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, 2015). Ce constat du mal-logement d'une partie de la population féminine est partagé dans le regard croisé des présidents et secrétaires de CPAS (Observatoire de la santé et du social Bruxelles, 2014) et par Action Logement Bruxelles (Action Logement Bruxelles, 2021).

En plus de la difficulté à accéder à un logement adéquat avec des revenus plus faibles, différents facteurs jouent un rôle. Les personnes en situation de précarité énergétique se trouvent souvent dans des logements où il est plus difficile d'adapter la consommation, ce qui peut être mis en lien avec la constitution du logement (p.ex. fenêtres vétustes, isolation manquante) et des équipements plus énergivores (et moins chers) (Thollembeek et al., 2020).

Les femmes seules avec enfants peuvent se considérer moins aptes à rénover leur bien et moins habiles dans la négociation avec des entrepreneurs. Des facteurs liés aux stéréotypes de genre jouent ici dans les deux sens. (Vanneste et al., 2007). Les femmes monoparentales ont tendance à payer « des loyers supérieurs à la moyenne pour des logements plus grands mais en moins bon état » et occupent des habitations en « mauvais » état plus fréquemment que la moyenne des ménages. C'est cependant les femmes isolées qui occuperaient des logements disposant de moins d'éléments de confort et nécessitant un plus grand nombre de réparations. (Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, 2007). Les femmes en situation de précarité peuvent aussi avoir des capacités de négociation limitées avec leurs propriétaires ou être « peu aguerries à la défense de leur droit », ce qui peut mener à l'acceptation de logements dans un état médiocre ou de clauses contractuelles « proches de l'escroquerie » (Estenne, 2006).

Lien avec les précarités énergétiques et hydriques

En revisitant les profils présentés précédemment sur les précarités énergétiques et hydriques, le lien avec le genre apparaît clairement.

Parmi les groupes les plus touchés par la précarité énergétique en Belgique en 2020, sont identifiés les personnes isolées âgées, les familles monoparentales, les locataires sociaux, les personnes à bas revenus et les ménages vivant dans des logements dégradés. Pour la précarité hydrique, certains des groupes les plus

vulnérables sont les familles monoparentales, les plus de 65 ans, les locataires sociaux et les personnes à bas revenus.

Or, l'exploration des liens entre genre, précarité et logement en RBC montre que les femmes sont surreprésentées voire majoritaires dans ces différentes catégories. Les précarités énergétiques et hydriques ne sont donc pas des problèmes affectant uniquement les femmes, mais certaines catégories de femmes sont plus susceptibles d'être impactées que la population au global. Comme l'analyse précédente le montre, des situations de précarité cumulant des facteurs multiples peuvent être identifiées : des revenus plus faibles peuvent mener à des difficultés d'accès au logement puis à l'acceptation de logements dans un état médiocre. C'est cet état du logement et le statut énergétique lié qui vont à présent être explorés.

Etat du logement et confort

Cette section explore les aspects liés à l'état du logement et son statut énergétique, éléments-clés des précarités énergétique et hydrique. Malgré l'abondance de données et études sur ces sujets, la plupart d'entre elles ne permettent pas une analyse quantitative de la situation par genre pour la RBC. L'analyse se contentera d'esquisser les contours du sujet en présentant les données disponibles les plus pertinentes, ainsi que des résultats qualitatifs.

Etat et confort du logement

En 2021, 28,7% de la population de la RBC vivait dans un logement considéré comme « surpeuplé », 15,5% étaient dans une situation de « surcharge des coûts du logement » et 9,4% dans une situation de « privation grave du logement ». Au niveau de la Belgique, la situation de surcharge concerne 7,8% des femmes et 7,3% des hommes, la situation de surpeuplement 6,3% des hommes et 5,5% des femmes et la situation de privation grave 2,2% des hommes et 1,9% des femmes. Les locataires, les familles monoparentales et les personnes dans le 1^{er} quintile de revenu sont plus fréquemment que la moyenne dans l'une de ces situations, ainsi que les personnes âgées pour la surcharge des coûts (Statbel, 2021). Le parc bruxellois de logement est de plus caractérisé par des performances énergétiques médiocres, avec 92% des bâtiments résidentiels datant d'avant 1970, soit antérieur aux premières réglementation énergétiques (Bruxelles Environnement, 2022).

Les femmes et la température

Une revue des études publiées avant 2018 sur le lien entre genre et la température a conclu qu'il n'y avait pas de preuves statistiques suffisantes pour conclure à des différences de température de confort entre sexes. Il est par contre possible de conclure, en évitant certains écueils essentialistes, que les femmes sont plus critiques par rapport à l'environnement thermique intérieur et plus sensibles aux déviations d'un environnement de confort optimal. Ceci se traduit entre autres par une plus grande sensibilité et une satisfaction plus faible par rapport à l'exposition au froid. Ces aspects peuvent être liés à des différences comportementales (normes vestimentaires par exemple) ou physiologiques (équilibre hormonal différent, corpulence, etc.) modifiant les ressentis, en particulier au niveau des extrémités du corps (mains, pieds, ...) (Wang et al., 2018). Ces résultats recoupent les conclusions d'une autre revue de la littérature plus ancienne, indiquant que les femmes ont plus tendance à exprimer leur mécontentement par rapport à la température et sont plus sensibles aux déviations par rapport à une température optimale, particulièrement par rapport au froid, mais qu'aucune différence significative entre genres n'a été observée en termes de températures neutres (Karjalainen, 2012).

Les rôles genrés et le logement

Tout porte à croire que le fardeau de la précarité énergétique est plus important pour les femmes, en particulier les jeunes femmes monoparentales et les femmes plus âgées (Bartiaux et al., 2019). En plus des éléments socio-économiques cités précédemment, les rôles genrés peuvent avoir un impact sur cette situation.

Les femmes belges consacrent de manière structurelle plus de temps aux tâches ménagères, aux soins des enfants et à l'éducation tandis que les hommes consacrent plus de temps au travail rémunéré (Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, 2016). Cette division genrée du travail indique que les femmes passent plus de temps sur des activités typiquement effectuées au sein du foyer. Elles s'occupent aussi davantage de tâches qui impliquent la gestion de l'énergie : préparation des repas, lessive, bain des enfants, etc. De plus, les activités liées à l'amélioration de la performance énergétique, comme la gestion technique du chauffage ou la rénovation sont perçues comme plus masculines (Bartiaux, 2022).

Comme l'a montré Mona Chollet dans son ouvrage, la socialisation des femmes implique la construction d'une identité de genre liée à l'espace domestique. Les femmes sont plus souvent responsables de la bonne tenue du logement. Une sorte d'analogie s'entretient entre le corps de la femme et l'espace domestique qui, tous deux, doivent obéir à des injonctions sociales liées à l'entretien (Chollet, 2016). Par conséquent, les femmes se sentent responsables du confort de leur logement pour l'ensemble du foyer, et seront en charge à la fois des tâches domestiques et de la charge mentale qui y est liée.

Les femmes en situation de précarité énergétique sont donc plus susceptibles d'en ressentir les effets en raison du temps passé dans le logement et de la charge mentale liée à leur foyer, sans qu'elles n'aient forcément les clés pour améliorer la situation.

Ce dernier commentaire rejoint l'observation plus générale que les personnes en précarité énergétique ont tendance à se sentir impuissantes et à avoir une estime de soi faible, ce qui précarise encore plus leur situation (Bartiaux et al., 2019; Baudaux & Bartiaux, 2020).

La précarité énergétique et le confort

Les pratiques liées à la précarité énergétique ont tendance à réduire l'espace physique, par exemple lorsqu'une seule pièce est chauffée et peuvent mener à des sentiments de honte et de stigmatisation. Les personnes en précarité énergétiques mentionnent des pratiques auto-restrictives et des stratégies pragmatiques, telles que porter des vêtements chauds ou aller dans des espaces publics chauffés. Ces pratiques ont un impact majeur sur les conditions de vie du ménage. Certains parents diminuent leur bien-être personnel avec des restrictions majeures liées à la nourriture, la santé, les meubles, appareils ménagers ou loisirs (Bartiaux et al., 2019). Ces privations peuvent affecter « la santé physique et mentale, la situation socioprofessionnelle, la scolarité des enfants ou encore les relations sociales et familiales ». Les personnes en situation de précarité énergétique sont aussi affectées par des problématiques administratives et techniques : contentieux avec un fournisseur ou propriétaire, pratiques déloyales ou erreurs de comptage, installations défectueuses, etc. La compréhension des factures d'énergie permettant d'opter pour un contrat avantageux peut aussi faire défaut (Delvaux & Grévisse, 2017).

La sur-représentation des femmes parmi les ménages monoparentaux et des ménages monoparentaux parmi les ménages vulnérables à la précarité énergétique permet une fois de plus de faire le lien avec le genre et de conclure que certaines femmes souffriront particulièrement de cette situation. A noter aussi que le mal-logement en soi peut déjà être source de problèmes de santé tels que le stress, les maladies respiratoires, etc. (Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, 2015). La Cellule Régionale d'Intervention en Pollution Intérieure (CRIPI), qui vise à analyser l'air intérieur des logements bruxellois dans une optique d'amélioration de la santé, mentionne ainsi que la qualité de l'air intérieur du logement peut impacter la santé, provoquer, favoriser ou entretenir certaines maladies (Bruxelles Environnement, 2021b).

Statut énergétique du logement

Les PEB en RBC

48% des habitations individuelles en RBC avaient obtenu une certification Performance Energétique des Bâtiments (PEB) au 1^{er} janvier 2021. Sur cette moitié du parc de logements bruxellois, 30% avaient un PEB de

niveau G (la plus mauvaise classe énergétique), 15% un niveau F, 20% un niveau E, 19% un niveau D, 11% un niveau C et seulement 6% un niveau A ou B. A noter que ces certificats sont souvent établis avant une vente, mais ne sont pas forcément mis à jour après des travaux de rénovation. Les appartements bruxellois ont en moyenne une meilleure classe énergétique que les maisons, avec par exemple 27% d'appartements en classe G contre 53% des maisons. L'année de conception du logement correspond aussi à des profils énergétiques différents : plus le logement a été conçu récemment, plus sa classe énergétique est bonne (Bruxelles Environnement, 2021a).

Renolution et logements rénovés

L'amélioration du statut énergétique d'un logement passe par la rénovation énergétique. Celle-ci a un coût qui peut être très variable selon les situations. Malgré les aides publiques, une proportion importante de la population rencontrera des difficultés à assumer ce coût, ou à acquérir/acquérir/louer un bien rénové. L'ampleur de cette difficulté n'est pas encore connue (Bruxelles Environnement, 2022).

La Stratégie Rénovation de la Région de Bruxelles-Capitale (Renolution) vise à diminuer la consommation moyenne des logements bruxellois par 3 d'ici 2050 (Bruxelles Environnement, 2022). La question du genre n'a pas été abordée de manière explicite dans les groupes de travail liés à la stratégie et n'est présente dans la stratégie que via un encart contextuel indiquant que la précarité énergétique touche plus les femmes seules, âgées et les familles monoparentales (Bruxelles Environnement, 2022).

Du point de vue des logements rénovés, la notion de « loyer chaud » vise à prendre en compte les frais énergétiques du logement lors de l'évaluation de son coût (Centre d'Etudes en Habitat Durable de Wallonie, 2023). Cette prise en compte vise à favoriser l'accès à un logement rénové abordable, tant du point de vue du loyer que des coûts de l'énergie. Cet accès reste un problème délicat étant donnée la surreprésentation des femmes dans les ménages en situation de précarité, leur besoin moyen de logements plus grands et le manque de places en logement social. La question de la maîtrise des loyers est particulièrement importante pour ce public.

Aides à la rénovation

Les aides à la rénovation énergétique, telles que les primes énergie ou les prêts verts, sont conditionnées à des niveaux de revenu et des spécifications technologiques (Renolution, 2023). Cette approche permet déjà de cibler les ménages selon leur niveau de revenu et peut favoriser certains profils de femmes en situation de précarité. Les provisions spécifiques pour les logements sociaux ou aidés sont aussi susceptibles d'impacter plus les femmes (Renolution, 2022).

Cependant, la question du genre pourrait être pertinente pour les mécanismes d'aides car d'autres facteurs genrés peuvent jouer un rôle. Bien que la situation dépende du ménage et de sa dynamique propre, les rénovations énergétiques sont perçues comme un « territoire masculin » (Bartiaux, 2022). Même des réparations ou du bricolage plus simples peuvent déjà être considérés comme appartenant à la sphère masculine (Axelle Mag, 2017).

De par leur socialisation, les femmes peuvent donc être moins enclines à se lancer dans des procédures administratives avec une composante technique. Elles ressentent aussi d'avantage de contrainte temporelles que les hommes (Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, 2016), ce qui peut être un obstacle à la mise en œuvre d'une procédure parfois coûteuse en temps. Ces problèmes peuvent à nouveau être plus difficiles à surmonter pour les femmes en situation de monoparentalité.

La capacité à effectuer certaines rénovations et à obtenir les aides correspondantes dépend aussi du statut par rapport au logement. En 2011, 65% des ménages bruxellois étaient locataires de leur logement. Parmi les femmes monoparentales, 72% étaient locataires (*Données du Censur 2011, 2020*).

Constats principaux

Quelles données sont disponibles sur les précarités énergétique et hydrique et leurs facteurs ?

- Des données sont disponibles au niveau de la RBC ou par genre au niveau belge, mais il est plus complexe de trouver des données genrées pour la RBC.
- Les données sont souvent disponibles pour les ménages plutôt que pour les personnes, auquel cas la problématique du genre peut être obscurcie par la collecte de données pour la personne « chef.fe de foyer » - le type de ménage est plus informatif mais est plus rarement disponible.
- La précarité hydrique est nettement moins abordée dans la littérature que la précarité énergétique.
- Plus de données genrées seraient nécessaires sur les locataires/propriétaires, les types de logement, le statut énergétique des logements, l'état du logement, les personnes bénéficiant d'un statut protégé, etc.

Les politiques publiques liées aux précarités énergétique et hydrique prennent-elles en compte la question du genre ?

- Les politiques publiques liées au logement ne prennent pas toujours en compte l'efficacité énergétique des logements et les facteurs des précarités énergétiques et hydrique.
- La question du genre semble encore plus absente des politiques publiques qui pourraient avoir un impact sur les situations de précarité énergétique et hydrique.

Quelles sont les situations des femmes et des hommes face aux précarités énergétique et hydrique ?

- Les données disponibles sur les précarités énergétique et hydrique ne permettent pas de conclure à une différence systématique entre hommes et femmes en RBC. Une analyse des profils les plus vulnérables permet cependant de tirer certaines conclusions genrées.
- Les femmes sont sur-représentées dans plusieurs des groupes les plus touchés par la précarité énergétique : les personnes isolées âgées, les familles monoparentales, les locataires sociaux et les personnes à bas revenus.
- Les femmes sont sur-représentées dans plusieurs des groupes les plus touchés par la précarité hydrique : les familles monoparentales, les plus de 65 ans, les locataires sociaux et les personnes à bas revenus.
- A noter que si des profils genrés n'apparaissent pas aussi clairement pour les autres sous-groupes vulnérables, certaines catégories pourraient aussi mettre en lumière des catégories d'hommes plus à risque de précarité énergétique.

Quels facteurs rendent les femmes bruxelloises plus vulnérables aux précarités énergétique et hydrique ?

Les femmes bruxelloises semblent plus vulnérables aux précarités énergétique et hydrique car elles peuvent être affectées par une multiplicité de facteurs qui se croisent et se renforcent les uns les autres, une sorte de « double peine » :

- Les femmes sont plus fréquemment en situation de précarité, avec des revenus en moyenne plus bas et des situations de monoparentalité plus fréquentes.
- Cette situation va plus souvent mener à des conditions de logement médiocres, qui peuvent être liées à des coûts énergétiques et hydriques plus importants.
- Une situation de précarité énergétique et hydrique peut avoir un impact plus important pour les femmes, en raison d'un temps plus important passé dans le logement à effectuer des tâches nécessitant une maîtrise de l'énergie, de pratiques d'auto-privation, dans certains cas en faveur de leur(s) enfant(s), et d'une plus grande sensibilité aux écarts par rapport à une température de confort.

Recommandations identifiées

Trois types de recommandations découlent de la revue de littérature ci-dessus et sont liés aux données disponibles, aux thématiques qui pourraient encore être explorées et aux aspects à prendre en compte dans les politiques publiques.

Du point de vue des **données** sur les précarités énergétique et hydrique, les recommandations suivantes sont proposées :

- Favoriser la collecte, le traitement et la mise à disposition de données genrées sur le logement en RBC
- Favoriser la collecte, le traitement et la mise à disposition de données au niveau individuel plutôt que par ménage
- Favoriser la collecte, le traitement et la mise à disposition de données sur l'efficacité énergétique des logements bruxellois par type ou situation de logement
- Favoriser la collecte, le traitement et la mise à disposition de données liées aux client protégés, des biens déclarés insalubres et autres situations liées aux précarités énergétique et hydrique

Du point de vue de la **recherche**, les thématiques suivantes pourraient être explorées afin de mieux comprendre les aspects genrés des précarités énergétique et hydrique:

- La « double peine » des femmes bruxelloises en situation de précarité énergétique ou hydrique
- La précarité hydrique du point de vue du genre
- Les asymétries, négociations et rapports de force au sein d'un même ménage liés à l'efficacité énergétique du logement, aux activités énergivores et à la rénovation
- Les aspects genrés de la rénovation énergétique, des mécanismes d'aide correspondants et des réparations du logement : appropriation des aspects techniques et des outils d'aide proposés, capital culturel nécessaire, différents aspects du non-recours, etc.
- L'impact des rôles genrés sur les précarités énergétique et hydrique, du point de vue du temps passé dans le logement, du partage des rôles, de la charge mentale, du rapport à la domesticité, des temporalités entre sphères de vies (travail, vie familiale et personnelle), etc.
- Les stratégies qui pourraient être mises en œuvre pour soutenir les femmes en situation de précarité énergétique et hydrique, entre autres le soutien à la rénovation et aux réparations, à l'accès ou logement abordable (public ou privé) ou l'habitat groupé
- Les précarités énergétique et hydrique du point de vue des personnes LGBTQIA+

Du point de vue des **politiques publiques**, les recommandations suivantes sont proposées :

- Favoriser la prise en compte du genre dans les initiatives liées au logement au niveau bruxellois, au global et dans le cadre de la rénovation énergétique
- Mettre en avant le fait que des dispositifs techniques et matériels qui peuvent sembler neutres du point de vue du genre le sont rarement et pourraient bénéficier d'une analyse genrée.
- Favoriser le recours effectif à tous les mécanismes de soutien existants et futurs d'un point de vue du genre et multi-dimensionnel

Bibliographie

- Action Logement Bruxelles. (2021, février 19). Les problèmes de logement touchent en particulier les femmes. <https://www.actionlogementbxl.org/2021/02/19/les-problemes-de-logement-touchent-en-particulier-les-femmes/>
- Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale instituant une allocation de loyer, (2021). https://www.ejustice.just.fgov.be/cgi/article_body.pl?language=fr&caller=summary&pub_date=21-10-01&numac=2021032702
- Axelle Mag. (2017). On bricole toutes. Vie féminine. https://www.axellemag.be/wp-content/uploads/2020/05/GUIDE_BRICO_TOME_UN_POUR_LE_WEB.pdf
- Baromètre de la Diversité > Logement. (2014). Centre interfédéral pour l'égalité des chances.
- Baromètres de la précarité énergétique et hydrique (2009-2019). (2021). Fondation Roi Baudouin. <https://kbs-frb.be/fr/barometres-de-la-precarite-energetique-et-hydrique-2009-2019>
- Baromètres de la précarité énergétique et hydrique (D/2848/2022/10). (2022). Fondation Roi Baudouin. <https://kbs-frb.be/fr/barometres-des-precarites-energetique-et-hydrique-chiffres-2020>
- Bartiaux, F. (2022). Gender roles and domestic power in energy-saving home improvements. Buildings and Cities, 3(1), 824-841. <https://doi.org/10.5334/bc.232>
- Bartiaux, F., Baudaux, A., Vandeschrick, C., Luyckx, C., Coene, J., & Day, R. (2019). Generation and Gender Energy Deprivation: Realities and Social Policies. Final Report. BRAIN-be - Belgian Research Action through Interdisciplinary Networks.
- Baudaux, A., & Bartiaux, F. (2020). Précarité énergétique et aide sociale en Région de Bruxelles-Capitale. Brussels Studies. <https://doi.org/10.4000/brussels.5162>
- Ben Hamou, N. (2020). Plan d'urgence Logement 2020-2024. Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale.
- Bernard, N. (2007). Femmes, précarité et mal-logement : Un lien fatal à dénouer. Courrier hebdomadaire du CRISP, 1970(25), 5-36. <https://doi.org/10.3917/cris.1970.0005>
- Brugel. (2023). Statut Client protégé. <https://www.brugel.brussels/page/client-protége>
- Brun, M. (2019). Les primes énergie : un dispositif efficace dans la quête d'efficacité énergétique des bâtiments résidentiels ? Réseau Financité. https://www.financite.be/sites/default/files/references/files/les_primes_energie_un_dispositif_efficace_dans_la_quete_defficience_energetique_des_batiments_residentiels.pdf
- Bruxelles Environnement. (2021a). RAPPORT STATISTIQUE POUR L'ANNÉE 2020 - La certification PEB des habitations individuelles. https://document.environnement.brussels/opac_css/elecfile/Rapport_statistique_2020_certificationPEB
- Bruxelles Environnement. (2021b, juillet 9). L'air pollué de votre maison est-il la cause de vos problèmes de santé ? Sollicitez le service CRIPI. <https://environnement.brussels/citoyen/services-et-demandes/conseils-et-accompagnement/lair-pollue-de-votre-maison-est-il-la-cause-de-vos-problemes-de-sante-sollicitez-le-service-crapi>
- Bruxelles Environnement. (2022, mars 17). RENOLUTION : Une stratégie pour rénover le bâti bruxellois. <https://environnement.brussels/citoyen/nos-actions/projets-et-resultats/renolution-une-strategie-pour-renover-le-bati-bruxellois>

Centre d'Etudes en Habitat Durable de Wallonie. (2023). Grille des loyers de Wallonie.

<https://www.loyerswallonie.be/>

Chollet, M. (2016). Chez soi. La Découverte.

Delvaux, A., & Grévisse, F. (2017). Précarité énergétique. PAUVÉRITÉ Trimestriel du Forum Bruxelles contre les inégalités, 17. <https://www.le-forum.org/uploads/FBLP-Pauve%CC%81rite%CC%81-17-web.pdfv>

Données du Censur 2011. (2020). Statbel.

<https://bestat.statbel.fgov.be/bestat/crosstable.xhtml?datasource=7f1e3e0d-413b-4909-b65f-6376ecf852af>

Énergie : État des lieux. (s. d.). Consulté 12 janvier 2023, à l'adresse

<https://environnement.brussels/citoyen/outils-et-donnees/etat-des-lieux-de-lenvironnement/energie-etat-des-lieux>

equal.brussels, Bruxelles Coordination régionale. (2019). Le genre en région de Bruxelles-Capitale – Un état des lieux en chiffres. Numéro de dépôt légal 2019/11.404/3. https://servicepublic.brussels/wp-content/uploads/2019/06/Equal-brochure-genre_FR-1.pdf

Estenne, A. (2006). Au féminin précaire. Comment les femmes vivent-elles la précarité aujourd'hui ? Vie féminine. https://www.viefeminine.be/IMG/pdf/analyse_croisee_femmes_et_precarite-2.pdf

Etude sur le poids de la facture d'électricité et de gaz naturel dans le budget des ménages belges en 2018. (2019). Commission de Régulation de l'Electricité et du Gaz (CREG).

<https://www.creg.be/sites/default/files/assets/Publications/Studies/F2012FR.pdf>

Exigences minimales de sécurité, de salubrité et d'équipement pour les logements mis en location. (2020).

Homegrade. https://homegrade.brussels/wp-content/uploads/Publications_internes/brochures/Homegrade_broFR_LogementsLocation.pdf

Fédération des Services Sociaux. (2023). Aides Énergie. Social Energie. <https://www.aides-energie.brussels/>

Franklin, A., Kalenga-Mpala, R., Hermia, J.-P., Michiels, P.-F., Moreau, G., Hortal, D. M., Poupaert, O., Treutens, P.-P., Laethem, M. V., Fernandez, A. A., Brandeleer, C., Gangji, A., Godin, M., Maghe, V., Wertz, I., Wilmotte, P.-F., & Romain, A. (2022). PANORAMA SOCIO-ÉCONOMIQUE 2022 - Contexte économique, social et environnemental de la Région de Bruxelles-Capitale. Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse.

Godart, P., Swyngedouw, E., Crieckingen, M. V., & van Heur, B. (2022). Les expulsions de logement à Bruxelles : État des lieux chiffré et spatialisé. Projet Bru-Home. https://bru-home.ulb.be/reports/bh_rapport_quanti.pdf

Arrêté ministériel du 24 avril 2006 fixant la grille d'évaluation visée à l'article 2, § 1er, de l'arrêté du 4 septembre 2003 du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale déterminant les exigences élémentaires en matière de sécurité, de salubrité et d'équipement des logements, (2006).

https://www.ejustice.just.fgov.be/cgi/article_body.pl?language=fr&caller=summary&pub_date=06-06-12&numac=2006031259

Hermans, K., Wagener, M., Demaerschalk, E., De Moor, N., Emmanuel, N., Mertens, N., & Vermeir, E. (2022). Dénombrement du sans-abrisme et de l'absence de chez soi – rapport global 2021 (D/2848/2022/05).

Fondation Roi Baudouin. https://media.kbs-frb.be/fr/media/9229/2022_Denombrementsansabrisme2021_RapportGlobal

Huybrechts, F., Meyer, S., & Vranken, J. (2011). La Précarité Énergétique en Belgique. Université libre de Bruxelles, Universiteit Antwerpen.

Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse. (2022a). Ménages | IBSA.

<https://ibsa.brussels/themes/population/menages>

Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse. (2022b). Structure par âge | IBSA.

<https://ibsa.brussels/themes/population/structure-par-age>

Institut pour l'égalité des femmes et des hommes. (2016). Genre et emploi du temps (D/2016/10.043/3).

Institut pour l'égalité des femmes et des hommes. https://igvm-iefh.belgium.be/sites/default/files/95_-_genre_et_emploi_du_temps_fr.pdf

Karjalainen, S. (2012). Thermal comfort and gender: A literature review: Thermal comfort and gender: a literature review. Indoor Air, 22(2), 96-109. <https://doi.org/10.1111/j.1600-0668.2011.00747.x>

Lettre d'orientation 2022 – 2023. (2022). Bruxelles Logement. <https://logement.brussels/la-lettre-dorientation-2022-2023-synthetisee-dans-une-publication-separee/>

Liagre, R., Perdaens, A., & Wagener, M. (2016). Femmes en rue, dans les services d'hébergement d'urgence, et les maisons d'accueil bruxelloises. La Strada.

Observatoire de la santé et du social Bruxelles. (2014). Regards croisés, Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté 2014. Commission communautaire commune. https://www.ccc-ggc.brussels/sites/default/files/documents/graphics/rapport-pauvrete/regard-croises_2014_prot.pdf

Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale. (2007). Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté - Contributions externes 2007. externes 2007, Commission communautaire commune. <https://www.ccc-ggc.brussels/sites/default/files/documents/graphics/rapport-pauvrete/contributions-externes-2007.pdf>

Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale. (2015). Femmes, précarités et pauvreté en Région bruxelloise - Rapport Bruxellois sur l'état de la pauvreté 2014 (D/2015/9334/27). Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale. https://www.ccc-ggc.brussels/sites/default/files/documents/graphics/rapport-pauvrete/rapport_thematique_2014-part1_tma_prot.pdf

Ordonnance portant le Code bruxellois du Logement (version 2013), (2013).

<https://www.ejustice.just.fgov.be/eli/ordonnance/2003/07/17/2013A31614/justel>

Plan bruxellois de soutien aux familles monoparentales. (2021). Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale. https://www.brupartners.brussels/sites/default/files/publications/Plan_Mono_FR_1.pdf

Rassemblement Bruxellois pour le Droit à l'Habitat. (2022). Lutter contre la précarité énergétique et hydrique. <http://rbdh-bbrow.be/IMG/pdf/Etude-RBDH-%C2%B7-Precarite-energetique-et-hydrique.pdf.pdf>

Ordonnance portant le Code bruxellois du Logement, (2003).

<https://www.ejustice.just.fgov.be/eli/ordonnance/2003/07/17/2013A31614/justel>

Renolution. (2022). Les catégories de revenus 2022 | Renolution. <https://renolution.brussels/fr/les-categories-de-revenus#particuliers>

Renolution. (2023). Trouver la bonne prime | Renolution. <https://renolution.brussels/fr/aidesfinancieres?>

Sécurité sociale. (2023). Aide & CPAS - Fonds Gaz Electricité & Fonds Energie - Citoyen.

<https://www.socialsecurity.be/citizen/fr/aide-cpas/aide-aux-frais-d-energie/fonds-gaz-electricite-fonds-energie>

Société du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale. (2023). Votre loyer et vos charges. Votre loyer et vos charges. <https://slrb-bghm.brussels/fr/etre-locataire/votre-loyer-et-vos-charges>

Statbel. (2021). Risque de pauvreté ou d'exclusion sociale | Statbel.

<https://statbel.fgov.be/fr/themes/menages/pauvrete-et-conditions-de-vie/risque-de-pauvrete-ou-dexclusion-sociale>

Statistiques 2021 des SISP. (2023). Société du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale.

<https://app.powerbi.com/view?r=eyJrljoiOWZhNDc0OWUtMzlhOC00MGU5LWE2NzltMzRmZGUxMmE1MzJlIiwidCI6IjBiNmViODcwLTc5ZDEtNDZS1hZTk0LWEzZWQ0ZjQyNmNmMlslmMiOjI9>

Thiry, C. (2022). Comment intégrer la dimension de genre dans les logements sociaux en région Bruxelles capitale? Mémoire.

Thollembeek, G., Glineur, C., Lahaye, W., & Lefevre, F. (2020). Projet de recherche industrielle d'intérêt général relatif aux compteurs communicants SMART USER : Rapport scientifique et technique octobre 2020.

Vanneste, D., Thomas, I., & Gossens, L. (2007). Le logement en Belgique [Report]. SPF Economie, P.M.E, Classes moyennes et Energie.

Wang, Z., de Dear, R., Luo, M., Lin, B., He, Y., Ghahramani, A., & Zhu, Y. (2018). Individual difference in thermal comfort: A literature review. *Building and Environment*, 138, 181-193.

<https://doi.org/10.1016/j.buildenv.2018.04.040>

Zouhair, A. A., Evangelista, K. F., Maron, L., Simeu, N., Meulders, D., O'Dorchai, S., Plasman, R., & Rycx, F. (2011). Genre et revenu analyse et développement d'indicateurs. Institut pour l'égalité des femmes et des hommes. https://igvm-iefh.belgium.be/sites/default/files/downloads/60%20-%20Genre%20et%20revenu_FR.pdf